

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 27 JANVIER 2020

DELIBERATION N°2020.00070

**AVENANT N°4 AU CONTRAT DE DELEGATION DU SERVICE PUBLIC
D'ASSAINISSEMENT - TRAITEMENT DES EAUX USEES - COMMUNE DE SAINT-
GALMIER ET CHAMBOEUF**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 14 janvier 2020

Nombre de membres en exercice : 112

Nombre de présents : 84

Nombre de pouvoirs : 10

Nombre de voix : 94

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Eric BARGAIN,
M. Jean-François BARNIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER,
M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET,
M. Henri BOUTHEON, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA,
M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER,
Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN,
M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Viviane COGNASSE,
M. Jean-Noël CORNUT, M. Paul CORRIERAS, M. Charles DALLARA,
M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL,
Mme Annick FAY, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT,
Mme Andonella FLECHET, Mme Nicole FOREST, M. Guy FRANCON,
M. André FRIEDENBERG, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE,
M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, Mme Christiane JODAR,
Mme Laurence JUBAN, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME,
M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ,
M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, M. Pascal MAJONCHI,
M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON, Mme Stéphanie MOREAU,
Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE,
M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Fabienne PERRIN, M. Marc PETIT,
M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, Mme Alexandra RIBEIRO
CUSTODIO, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Louis ROUSSET,
M. Jean-Marc SARDAT, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE,
M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON,
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Marie-Hélène THOMAS,
M. Daniel TORGLUES, M. Stéphane VALETTE, M. Alain VERCHERAND,
Mme Anne-Françoise VIALON, M. Enzo VIVIANI, Mme Catherine ZADRA

RECUE EN PREFECTURE
Le 04 février 2020

VIA DOTELEC - iXBus

93 02-042-24620770-20200127-0202000700

DATE D'APPHICACON: 04 Février 2020

Pouvoirs :

Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Frédéric DURAND donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
Mme Marie-Dominique FAURE donne pouvoir à M. Paul CORRIERAS,
M. Christian FAYOLLE donne pouvoir à M. Marc ROSIER,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à M. Charles DALLARA,
M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à Mme Catherine ZADRA,
Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
Mme Caroline MONTAGNIER donne pouvoir à M. Eric BARGAIN,
Mme Monique ROVERA donne pouvoir à M. Henri BOUTHEON

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Lionel BOUCHER, Mme Anne DE BEAUMONT,
M. Gabriel DE PEYRECAVE, M. Christophe FAVERJON, M. Pierre FAYOL NOIRETERRE,
M. Luc FRANCOIS, M. Marc JANDOT, Mme Raphaëlle JEANSON,
Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Michel MAISONNETTE, Mme Pascale MARRON,
M. Yves MORAND, Mme Djida OUCHAOUA, Mme Christiane RIVIERE,
M. Jean-Claude SCHALK, M. Gérard TARDY, M. Georges ZIEGLER

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 27 JANVIER 2020

AVENANT N°4 AU CONTRAT DE DELEGATION DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT - TRAITEMENT DES EAUX USEES - COMMUNE DE SAINT-GALMIER ET CHAMBOEUF

La gestion du service public du traitement des eaux usées de Saint-Galmier et Chamboeuf est actuellement déléguée à la société SUEZ EAU FRANCE par un contrat de délégation par affermage en date du 1^{er} janvier 2014.

L'analyse de conformité du système d'assainissement de Saint-Galmier pour l'année 2018 fait apparaître plusieurs pics de charge organique supérieurs à 10 000 équivalents-habitants (EH). C'est pourquoi, dans l'attente des études de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la station d'épuration, la Direction Départementale des Territoires de la Loire rattache le système d'assainissement de Saint-Galmier à la tranche supérieure d'obligations (système d'assainissement compris entre 10 000 EH et 30 000 EH) à compter du 1^{er} janvier 2020.

Les mesures d'autosurveillance réglementaire sont donc augmentées pour certains paramètres.

Il convient ainsi de modifier les conditions de rémunération de SUEZ EAU FRANCE telles que prévues dans le contrat de délégation, le coût de cette prestation s'élevant à 1 280 € HT par an.

L'impact sur le tarif appliqué à l'usager est de +0.23 € sur la part fixe qui passe de 14,28 € HT à 14,51 € HT.

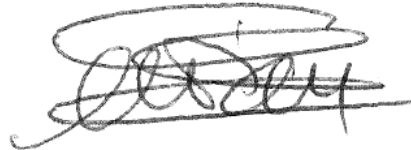
Cette modification doit faire l'objet d'un avenant permettant de fixer la nouvelle rémunération du délégataire.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- **approuve l'avenant n°4 au contrat de délégation du service public d'assainissement – Traitement des eaux usées – Communes de Saint-Galmier et Chamboeuf ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer ledit avenant et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;**
- **les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 011 article 611 du budget annexe Assainissement.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written in a cursive style. The signature is positioned above the printed name.

Gaël PERDRIAU